

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
« PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 09 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	54	54+2

Date de convocation
05 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
30-2020

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à dix-sept heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Rémi LECONTE, le plus âgé des membres présents.

Présents : Alain LEBOUÇ - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER (pouvoir de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENDULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU - Sophie ANDRE - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (suppléant) - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Dany BIARD) - Patrice MATHON - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Arlette COLE (suppléante) - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Marcel MASSON - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATE.

Excusés : Dany BIARD (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Gisèle CUADRADO (pouvoir à François Marie LEGER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Benoit CAUFOURIER.

Absents :

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT DU NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7 ;

Considérant que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 56

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 12

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 44

Majorité absolue : 23

Ont obtenu :

-M. PETIT Alain : 5 voix (cinq)

-M. ROUSSEAU Jean Nicolas : 39 voix (trente-neuf)

- M. ROUSSEAU Jean Nicolas ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200709-CC30-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2020

Affichage : 10/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 10 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 09 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	54	54+2

Date de convocation
05 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
31-2020

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à dix-sept heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUÇ - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER (pouvoir de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENDULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU - Sophie ANDRE - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (suppléant) - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Dany BIARD) - Patrice MATHON - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Arlette COLE (suppléante) - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Marcel MASSON - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATE.

Excusés : Dany BIARD (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Gisèle CUADRADO (pouvoir à François Marie LEGER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Benoit CAUFOURIER.

Absents :

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-2 et L 5211-10 ;

Monsieur le Président rappelle que le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, le cas échéant, d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze Vice-présidents. (12 Vice-présidents maximum).

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers de ses membres, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur dès lors qu'il ne dépasse pas 30% de l'effectif total et ne soit pas supérieur à quinze. (15 Vice-présidents).

Monsieur le Président propose de fixer le nombre de membres au Bureau Communautaire à :

- Président : 1
- Vice-présidents : 7
- Autres membres : 7

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer à 7 (sept) le nombre de Vice-présidents,
- Décide de fixer à 7 (sept) le nombre des autres membres du Bureau, outre le Président et les Vice-présidents,

- Autorise Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200709-CC31-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2020

Affichage : 10/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 10 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean Nicolas ROUSSEAU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES

« PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 09 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	54	54+2

Date de convocation
05 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
32-2020

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à dix-sept heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER (pouvoir de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENDULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU - Sophie ANDRE - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Francis BELENGER - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (suppléant) - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Dany BIARD) - Patrice MATHON - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Arlette COLE (suppléante) - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Marcel MASSON - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Dany BIARD (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Gisèle CUADRADO (pouvoir à François Marie LEGER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Benoit CAUFQUIER.

Absents :

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.5211-10 et L. 5241-3 ;

Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DECIDE

De proclamer M. Alain PETIT, conseiller communautaire, élu 1^{er} vice-président et le déclare installé.

De proclamer Mme Agnès LALOI, conseillère communautaire, élue 2^{ème} vice-présidente et la déclare installée.

De proclamer Mme Séverine GEST, conseillère communautaire, élue 3^{ème} vice-présidente et la déclare installée.

De proclamer M. Rémy BONAMY, conseiller communautaire, élu 4^{ème} vice-président et le déclare installé.

De proclamer M. Thierry LOUVEL, conseiller communautaire, élu 5^{ème} vice-président et le déclare installé.

De proclamer M. Daniel DURECU, conseiller communautaire, élu 6^{ème} vice-président et le déclare installé.

De proclamer M. Daniel BEUZELIN, conseiller communautaire, élu 7^{ème} vice-président et le déclare installé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200709-CC32-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2020

Affichage : 10/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 10 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean Nicolas ROUSSEAU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
« PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 09 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	54	54+2

Date de convocation
05 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
33-2020

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à dix-sept heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER (pouvoir de Gisèle CUADRADO) - Rémi LÉCONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENDULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSÉ - Daniel DURECU - Sophie ANDRE - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (suppléant) - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Dany BIARD) - Patrice MATHON - Luc LEFRANÇOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Arlette COLE (suppléante) - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Marcel MASSON - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Dany BIARD (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Gisèle CUADRADO (pouvoir à François Marie LEGER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Benoit CAUFOURIER.

Absents :

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Le conseil communautaire,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.5211-10 et L. 5241-3 ;
Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;
Vu les résultats du scrutin ;

DECIDE

De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres du Bureau :

- Mme Mathilde ROUSSEL, Conseillère communautaire,
- M. Olivier RICOEUR, conseiller communautaire,
- Mme Francisca POUYER, conseillère communautaire,
- M. Nicolas GRAS, conseiller communautaire,
- M. Julien LESEIGNEUR, conseiller communautaire,
- M. Jean-Pierre LANGLOIS, conseiller communautaire,
- M. Eric HALBOURG, conseiller communautaire.

Et les déclare installés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200709-CC33-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2020

Affichage : 10/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 10 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 09 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	54	54+2

Date de convocation
05 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
34-2020

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à dix-sept heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER (pouvoir de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENDULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU - Sophie ANDRE - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (suppléant) - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Dany BIARD) - Patrice MATHON - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Arlette COLE (suppléante) - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Marcel MASSON - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Dany BIARD (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Gisèle CUADRADO (pouvoir à François Marie LEGER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Benoit CAUFORIER.

Absents :

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE PRESIDENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10 ;
Vu la délibération n° 30-2020, en date du 09 juillet 2020, portant élection du président de la Communauté de Communes Plateau de Caux - Doudeville - Yerville ;

Le Conseil Communautaire décide de donner délégation au Président, pour la durée du mandat à l'effet :

1. de signer les contrats d'emprunts, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le Président reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement

2. de créer des régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services,

3. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service ainsi que de leurs avenants, qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ; et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits aux budgets ;
4. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
5. de passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget,
6. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
7. de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
8. de conclure les conventions avec les organismes extérieurs pour lesquels la Communauté de Communes n'engage pas de dépenses ;
9. d'engager au nom de la Communauté de Communes des actions en justice ou de défense de la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, quel que soit le degré de juridiction et devant toutes les juridictions de l'ordre judiciaire et administratif ainsi que devant toutes les commissions administratives. Cette compétence s'étend également au dépôt de plaintes avec ou sans constitution de partie civile au nom de la Communauté de Communes ;
10. de contractualiser, auprès des établissements bancaires toute ouverture de crédits de trésorerie d'une durée maximale de 12 mois, nécessaires à la gestion de la trésorerie.
11. de rappeler que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le Bureau, par délégation du conseil communautaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200709-CC34-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2020

Affichage : 10/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 10 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 09 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	54	54+2

Date de convocation
05 juillet 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
35-2020

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à dix-sept heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBouc - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER (pouvoir de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENDULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU - Sophie ANDRE - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Philippe LANGNEL (suppléant) - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Dany BIARD) - Patrice MATHON - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Arlette COLE (suppléante) - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Marcel MASSON - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Dany BIARD (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Gisèle CUADRADO (pouvoir à François Marie LEGER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Benoit CAUFORIER.

Absents :

M. Nicolas GRAS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n° 31-2020, en date du 09 juillet 2020, portant fixation du nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau communautaire ;

Vu la délibération n° 32-2020, en date du 09 juillet 2020, portant élection des vice-présidents de la Communauté de Communes Plateau de Caux - Doudeville - Yerville ;

Le Conseil Communautaire décide de donner délégation au Bureau communautaire, pour la durée du mandat à l'effet :

1. d'autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté de Communes et d'approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires ;
2. de créer ou modifier des postes de personnel titulaire, non titulaire ou contractuel de la Communauté de Communes en conformité avec les autorisations budgétaires ;

3. de délibérer, au vu de l'avis du directeur des services fiscaux, sur les projets d'opérations immobilières mentionnés au II et III de l'article 23 de la Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (MURCEF) ;
4. de fixer la durée d'amortissement des biens ;
5. de voter la modification du tableau des effectifs de la collectivité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200709-CC35-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2020

Affichage : 10/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 10 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean Nicolas ROUSSEAU